



**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE
OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL
17 RUE PASTEUR – NEMA LOVE**

OBJET :

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de versement des aides financières accordées par la Ville de CALUIRE ET CUIRE à l'opération de logement social sise 17 rue Pasteur à CALUIRE ET CUIRE réalisée par Néma Lové,

ENTRE :

- La Ville de CALUIRE ET CUIRE, représentée par son Député-Maire, Monsieur Philippe COCHET, habilité par délibération n° 2016-..... du conseil municipal en date du 28 novembre 2016,

d'une part,

ET :

- NEMA LOVE, représentée par Monsieur Gilles PORTE, gérant de Néma Lové, dûment habilité par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2016,

d'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les participations financières des collectivités locales s'inscrivent dans le cadre de la réglementation des financements aidés dont bénéficient les logements sociaux conventionnés (PLUS, PLA d'intégration ou PALULOS populations défavorisées, Programme Social Thématique hors OPAH).

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : l'opération

Le maître d'ouvrage, Néma Lové, projette la création de 1 logement : P.L.A. d'intégration.

Justification de l'opération :

- opération d'acquisition-amélioration d'un logement – 17 rue Pasteur

Article 2 : contribution de la Ville de CALUIRE ET CUIRE

La commune de CALUIRE ET CUIRE décide d'accorder une aide financière d'un montant de **2 142,00 euros**.

La participation communale sera versée au maître d'ouvrage, à la demande de celui-ci, selon les modalités suivantes :

* 100 % au plus tôt à l'ordre de service,

Article 3 : versement des participations

Les sommes seront portées au crédit du compte :

Fait en 2 exemplaires.

Caluire et Cuire le,

VILLE DE CALUIRE ET CUIRE	NEMA LOVE
Le Député-Maire Philippe COCHET	Le Gérant Gilles PORTE

Annexe : copie de la délibération du Conseil Municipal de la Ville de CALUIRE ET CUIRE.